

**RÉPONSE DU « COLLECTIF POUR L'ÉGALITÉ DES USAGERS DU
SERVICE PUBLIC DU RAINCY » (AUTEUR DE L'APPEL À LA MOBILISATION DU 12
JUN 2010 ET DE LA PÉTITION)**

**À MONSIEUR BIMBENET PRÉSIDENT DE L'UNAAPE SUR LE
PÉRISCOLAIRE : « POUR RÉTABLIR LA VÉRITÉ SUR LE
TRAITEMENT DE CE DOSSIER PAR LES ASSOCIATIONS DE
PARENTS D'ÉLÈVES»**

Cher Monsieur,

Afin effectivement de pleinement informer les raincéens, nous souhaitons vous rappeler le déroulement précis des évènements concernant la question de la modification des règlements intérieur votés au conseil municipal du Raincy le 17 mai 2010.

Plusieurs membres de notre « collectif », dont certains sont adhérents et élus UNAAPE à l'école élémentaire LA FONTAINE, ont été alertés dès le 10 mai dernier par de nombreux parents qui s'étaient rendu au service éducation de la Mairie pour inscrire leurs enfants au service périscolaire (garderie et cantine), d'éventuelles modifications des conditions d'inscriptions.

À cette époque, alors que la Mairie travaillait depuis trois ou quatre mois sur la modification des règlements intérieurs du service périscolaire aucun document officiel ne circulait.

Lors du conseil municipal du 17 mai 2010 les règlements intérieurs ont été adoptés sans qu'aucune des associations et fédérations de parents d'élèves (UNAAPE-PEEP et FCPE) de la ville, nous vous le concédons, n'ait été associée aux travaux, ni même consultés.

Le 21 mai 2010, la Mairie du Raincy a officiellement convié et reçu les présidents des trois fédérations et associations de parents d'élèves de la ville, à une réunion de présentation de ces nouveaux règlements et avait organisé le même type de réunion avec les directeurs des écoles de la Ville, le même jour.

Au cours de cette réunion, vous avez sollicité la mise en place d'une permanence téléphonique, c'est la seule demande qui nous a été rapportée en tout cas.

*Depuis, vous n'avez pas jugé bon, ni d'informer les membres de l'UNAAPE que vous présidez de l'existence de cette réunion, ni les parents d'élèves, **ni d'ailleurs de les alerter sur quelconques dispositions du règlement**, nouveau règlement que vous avez estimé, encore aujourd'hui, « **se justifier** », comme vous le faites dans votre lettre au moyen d'arguments dont nous vous réservons la seule paternité (« les excès des années passées... » « certains ont bien profité du système.. », « la commune est pauvre... »)*

En revanche, à l'issue de ces réunions, les membres du collectif ont pu se procurer le texte officiel du nouveau règlement intérieur de la garderie.

Parallèlement, les parents (nombreux) ont continué de manifester auprès des membres du collectif (qui n'était pas encore constitué) leur vive inquiétude sur toutes questions comme la pré-inscription, la pré-sélection des dossiers, le pré-paiement, tous points pourtant fondamentaux et à côté desquels vous semblez être totalement passé !

C'est dans ce contexte que, deux élues de l'UNAAPE de l'école élémentaire de La FONTAINE se sont saisies du dossier et que les 12 élus UNAAPE de cette école (sur 13 membres de la liste) ont voté à l'unanimité et signé le 27 mai 2010 lors d'une réunion organisée en urgence le texte d'un courrier (copie en annexe) qui a été déposé à la Mairie le 31 mai 2010 (ce, en dépit de votre évidente opposition à cette démarche manifestée par mails.

Aucune réponse n'a été apportée par la Mairie à cette correspondance.

Le 2 juin 2010, un conseil d'école était organisé à l'école maternelle LA FONTAINE, étaient présents à ce conseil : les représentants de parents d'élèves élus, Mme PLOUVIER (Maire adjointe à l'éducation, Mme LE VAILLANT (conseillère municipale déléguée à l'éducation) la directrice de l'école, les enseignants. Les élus, représentants des parents d'élèves ont sollicité la suspension du règlement de la garderie, l'instauration d'une concertation avec les représentants et associations de parents d'élèves et la Mairie en vue d'un assouplissement dudit règlement.

À l'issue de ce conseil d'école très houleux, où la municipalité a refusé le dialogue, le collectif s'est constitué et a rédigé un tract appelant à une mobilisation pour le 12 juin à 14H00 et une pétition.

Dès le vendredi 3 juin ces documents étaient diffusés et plus de 80 parents ont signé la pétition ainsi que manifesté leur soutien à la démarche engagée par le collectif en moins de trois jours !!!

C'est dans ce contexte qu'un second conseil d'école s'est tenu à l'école primaire LA FONTAINE, le vendredi 4 juin 2010, auquel assistaient toujours Mme PLOUVIER et Mme LEVAILLANT ainsi qu'au moins 5 élus UNAAPE, lesquels ont de nouveau appelé de leurs vœux l'instauration d'un dialogue et d'une concertation autour de ces règlements. Les cinq élus UNAAPE (liste LA FONTAINE) ont fourni une liste de modifications et de questions que suscitent les textes votés au conseil municipal. Mme PLOUVIER a déclaré que la Mairie entendait clairement tenir compte de l'inquiétude des parents, de la démarche du collectif, de l'appel à la mobilisation et de la pétition qui circulait, **elle s'est engagée devant 20 personnes à assouplir le règlement et à adresser par écrit au plus tard le lundi 7 juin aux membres de l'UNAAPE la Fontaine la liste des assouplissements et modifications.**

Le 7 juin 2010, l'une des membres de l'UNAAPE la Fontaine et membre du collectif s'est adressée à Mme PLOUVIER pour lui rappeler les engagements qu'elle avait pris le vendredi précédent en conseil d'école.

Entre temps et uniquement pendant le week-end du 6 juin , vous avez tenté de votre côté, sans recueillir ni l'avis ni même informer les membres de l'UNAAPE la Fontaine qui ont été les premiers à porter le débat, de mobiliser dans votre coin les autres présidents de fédérations et d'associations de parents d'élèves et vous avez sollicité lundi soir 7 juin, de Monsieur le Maire qu'il vous reçoive (les trois présidents de fédérations) sur ce dossier.

Vous avez alors sollicité, ce matin, l'une des membres de l'UNAAPE LA FONTAINE (qui ne fait pas partie du collectif) pour vous accompagner ce soir à 18h00 en Mairie.

Nous partageons votre avis sur le fait que les raincéens feront d'eux-même leur propre analyse sur la gestion de ce dossier...

En tout état de cause, nous ne sommes pas comme vous l'écrivez « des agités du bocal », nous n'avons fait qu'œuvrer dans le sens et l'unique sens de l'intérêts des enfants de la ville ainsi que de leurs parents qui sont venus en nombre nous solliciter.

*Nous vous précisons et la chronologie des faits ci-dessus en atteste que, **nous avons toujours privilégié le dialogue et la concertation avec la Mairie dans l'intérêt de tous** mais que, malheureusement, nous n'avons cessé d'essuyer des refus de cette institution qui pourtant se doit d'être à l'écoute et au service des citoyens*

Nous espérons enfin vivement que votre démarche personnelle trouvera une issue heureuse qui satisfera les attentes de tous les parents d'élèves du RAINCY et nous nous joignons à tous les efforts, à toutes les énergies qui peuvent aller dans le sens d'une résolution de ces difficultés dans le respect des impératifs de chacun y compris, ceux de la Ville.

Veillez recevoir, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.

**LE COLLECTIF POUR L'ÉGALITÉ DES USAGERS
DU SERVICE PUBLIC DU RAINCY**